

ASSEMBLÉE NATIONALE
27 janvier 2021

RESPECT DES PRINCIPES DE LA RÉPUBLIQUE - (N° 3797)

Commission	
Gouvernement	

Rejeté

AMENDEMENT

N ° 642

présenté par
M. Le Fur, M. Cordier et M. Quentin

ARTICLE 6

I. – À l’alinéa 5, substituer aux mots :

« ne sont pas compatibles avec le contrat d’engagement républicain qu’elle a souscrit »,

les mots :

« sont illicites ».

II. – En conséquence, procéder à la même substitution à l’alinéa 6.

EXPOSÉ SOMMAIRE

Amendement de cohérence avec les dispositions de l’article 6 demandant la suppression du contrat d’engagement républicain.